



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 15 septembre 2021

Dengue à La Réunion : La baisse du nombre de cas se poursuit.

Du 30 août au 5 septembre, 32 cas de dengue ont été confirmés (contre 41 la semaine précédente après consolidation des données).

Si le nombre de cas continue à baisser, il est à noter que la circulation de la dengue reste deux fois plus importante à cette période de l'année que les années précédentes. Le virus continue ainsi de circuler dans 13 communes. La région Ouest est toujours la plus impactée avec plus de la moitié des cas recensés dans la commune de Saint-Paul.

La baisse du nombre de cas et le passage à la période inter-épidémique ne doivent donc pas faire oublier les bonnes pratiques : appliquer des répulsifs pour se protéger des piqûres de moustiques, éliminer tout ce qui peut contenir de l'eau (gîtes larvaires), consulter son médecin en cas de symptômes.

Situation de la dengue au 15 septembre 2021

(données Cellule Santé Publique France en région, ARS)

- Sur les deux dernières semaines, le nombre de cas baisse dans toutes les communes à l'exception de Saint-Paul où la situation est stable.
- L'Ouest reste la région la plus concernée ; plus de la moitié des cas se situe à Saint-Paul.
- Dans le Sud, le nombre de cas est en baisse.

Par ailleurs, des regroupements de cas (foyers de dengue) ont été identifiés dans les quartiers suivants la région <u>OUEST</u>:

• Saint-Paul (Les Filaos, La Plaine)

Depuis le 1^{er} Janvier 2021

- 29 577 cas confirmés (après consolidation des données)
- 1 081 hospitalisations
- 4 077 passages aux urgences
- 20 décès directement liés à la dengue

Recommandations pour lutter contre la dengue

Les autorités sanitaires recommandent à la population de :

- Se protéger contre les piqûres de moustiques, y compris durant les 7 jours suivants l'apparition des symptômes pour protéger son entourage
 Continuer à se protéger, même si on a déjà été malade de la dengue antérieurement; plusieurs sérotypes de la dengue peuvent circuler et une infection par un sérotype ne protège pas de l'atteinte par un autre sérotype.
- Eliminer les gîtes larvaires (nids à moustiques) : vider tout ce qui peut contenir de l'eau tout autour de son domicile, vérifier les gouttières...
- Consulter un médecin en cas de symptômes: fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements, ... et réaliser le prélèvement en laboratoire d'analyse médicale prescrit par votre médecin pour confirmation du diagnostic de la dengue.

- Si vous êtes malade de la dengue :
 - o Continuez à vous protéger contre les piqures de moustiques.
 - o Afin de prévenir les formes graves de la dengue :
 - Surveillez votre état de santé, surtout entre le 4ème et le 8ème jour de la maladie
 - Consultez votre médecin traitant ou un service d'urgence si vous avez des signes et symptômes suivants: douleurs abdominales sévères, vomissements persistants, impossibilité de s'alimenter/s'hydrater, grande fatigue, agitation.
 - Consultez sans délai un ophtalmologue ou les urgences du CHU Nord, en cas de complications ophtalmologiques (baisse de la vue grave et brutale) survenant environ 8 jours après le début des signes de la dengue
 - Rendez-vous à l'hôpital en cas de dégradation de votre état de santé

Les formes graves de dengue touchent **tous les âges :** nourrissons, enfants, adultes et personnes âgées. Elles surviennent aussi bien chez des personnes en bonne santé que chez des personnes qui présentent des pathologies.

Les enfants de moins de deux ans, dont les parents pensent qu'ils pourraient avoir la dengue, doivent être de préférence pris en charge en milieu hospitalier.

La dengue étant susceptible d'altérer le foie, il est recommandé de suivre strictement les recommandations de son médecin sur la prise de paracétamol.

Retrouvez toute l'actualité sur la dengue à La Réunion sur le <u>Facebook Ensemble contre les moustiques</u>

Suite au passage en période inter-épidémique, la diffusion du communiqué de presse Dengue se fera tous les 15 jours, à compter de maintenant.

En cas d'évolution importante de la situation épidémiologique, cette fréquence sera bien sûr revue.

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77 Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter: @Prefet974
Facebook: @Prefet974